



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 6 octobre 2008

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2008.
 2. Communications du bureau du Conseil municipal :
 - 2.1 Mode de fixation des dates de Commissions.
 3. Communications du Conseil administratif.
 4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission bâtiments, emplacements communaux concernant le crédit d'étude pour la rénovation de l'ancienne mairie.
 - 4.2 Rapport de majorité de la Commission des finances relatif à l'achat d'actions de Palexpo SA.
 - 4.3 Rapport de minorité de la Commission des finances relatif à l'achat d'actions de Palexpo SA.
 5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit d'études de CHF 300'000.-- pour la rénovation de l'ancienne mairie.
 - 5.2 Ouverture d'un crédit pour l'acquisition d'actions de la société Palexpo SA pour un montant de CHF 1'000'000.--.
 6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2009.
 - 6.2 Présentation du plan des investissements 2009.
 7. Route des Nations et grands travaux.
 8. Questions :
 - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
 9. Propositions des Conseillers municipaux :
 - 9.1 Réponses aux propositions du Conseil municipal.
 - 9.2 Propositions des Conseillers municipaux.
 10. Motions.
 11. Résolutions.
 12. Communications et divers.
- HUIS CLOS :
13. Naturalisations.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) — Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Julien MOURET (PS) - Antoine ORSINI (LIB) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD).

M. Arthur PLEE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif

Excusée : Laurence POGET MORENO (VERTS).

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique.

Absente :

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste (PV rédigé sur la base de l'enregistrement).

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Il propose des modifications de l'ordre du jour, avec l'ajout des points 4.4, 4.5, 5.3 et 5.4 concernant des rapports et délibérations relatifs à des demandes de dérogation.

M. MARGUET rappelle qu'il n'est jamais favorable à ajouter des points à l'ordre du jour qui n'ont pas été affichés au pilier public. Il demande si cela porterait préjudice à la population de les traiter ce soir.

M. COMTE explique que si ces points devaient être reportés à la prochaine séance, cela signifierait que les mandataires devraient attendre un mois de plus pour avoir connaissance du préavis négatif de la commune et par conséquent, pour revoir leurs projets.

La proposition d'ajouter ces points à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2008

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentation du bureau :

11 septembre: Inauguration de l'avion de la Compagnie SWISS aux couleurs de la Commune du Grand-Saconnex.

Courriers reçus :

Mme JEANDET donne lecture d'une lettre du 24 septembre 2008, informant que la section du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy de l'Union démocratique du Centre de Genève a été valablement constituée le 18 septembre 2008.

M. CUDRE donne lecture du courrier du 10 septembre 2008 d'habitants de la rue Jo-Siffert, de la Voie-de-Moëns et de la route de Ferney signé par 55 personnes, concernant les nuisances sonores provenant de Palexpo (*annexe 1*) et de leur lettre adressée à Palexpo (*annexe 2*).

Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif a reçu une copie de la réponse de Palexpo, qui corrige certaines affirmations, apporte certaines réponses et précise que la porte est toujours ouverte au dialogue.

M. CUDRE rappelle qu'un groupe de travail, constitué de MM. Jean-Marc COMTE, Eric STEINER, Eric GROSJEAN (chef du service des Parcs) et lui-même, est en discussion avec Palexpo concernant la pétition relative aux problèmes de parking. Une réunion est prévue au début du mois de novembre prochain. Il propose donc de discuter de ce courrier avec les représentants de Palexpo lors de cette réunion.

Mme JEANDET donne lecture du courrier daté du 8 septembre 2008, à laquelle est jointe une pétition, concernant le projet de construction d'un immeuble au chemin Jaques-Attenville (*annexe 3*).

Le Président rappelle que ce projet a été retiré. Il propose de renvoyer ce courrier avec la pétition au Conseil administratif pour réponse.

M. DETRAZ propose que le bureau communique aux pétitionnaires que le projet a été retiré.

La proposition de M. DETRAZ est acceptée à l'unanimité des membres présents.

2.1 Mode de fixation des dates de Commissions

Le Président propose que les Présidents des Commissions, avec le Conseil administratif, le bureau du Conseil municipal et la secrétaire, fixent les dates des Commissions, qui seront ensuite communiquées aux membres concernés. Toutefois, si une séance doit être fixée en dehors des dates pré-réservées, l'avis sera demandé aux membres de la Commission.

Mme BÜRKHALTER informe que la Commission des naturalisations fixe ses dates de séances en dehors des dates réservées. Pourra-t-elle continuer à le faire ou doit-elle fixer ses séances en fonction des dates réservées ?

M. CUDRE propose que la Commission des naturalisations fixe ses séances à l'avance pour qu'elles puissent être intégrées dans les dates pré-réservées.

M. ECKERT souhaiterait quand-même que les Présidents consultent un minimum leurs membres avant de fixer une date. Lui-même est dans l'impossibilité de réserver toutes les dates pré-fixées à l'avance et il fait en fonction des dates fixées définitivement.

M. CUDRE relève que les dates sont justement fixées bien à l'avance pour permettre aux Conseillers municipaux d'être libres, malgré les difficultés professionnelles. Il est clair que si les Conseillers municipaux ne les réservent pas à l'avance, c'est à se demander s'ils doivent accepter de faire partie d'un législatif. Il doit être possible de fixer n'importe quelle Commission sur une date pré-réservée.

Le Président pense qu'il est toujours possible de s'arranger, mais que le principe proposé devrait simplifier les choses. Un Commissaire peut toujours se faire remplacer en cas de besoin.

M. MARGUET propose que les dates encore libres soient intégrées dans le tableau des Commissions déjà agendées.

Le Président prend bonne note de cette demande, qui sera transmise à la secrétaire.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. PLEE:

Autorisations de construire : Les autorisations ont été reçues pour l'ancienne mairie ainsi que pour l'image directrice de la zone Nord du Pommier.

Sécurité municipale : Les agents seront présents pour gérer la circulation et le parking pour FESTIRIRE. Ils feront également des contrôles du côté du chemin des Morillons et de l'Ancienne-Route, car beaucoup trop de véhicules effectuent encore maintenant le « tourner à droite ». Après les vacances d'automne, ils effectueront également des contrôles aux abords immédiats des écoles.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : Le Conseil administratif a rendu un préavis favorable avec des réserves à un projet d'agrandissement des bâtiments de l'Ecole Internationale à la route des Morillons. Les réserves concernent surtout le respect des plans des accessibilités et des parkings autour de l'Ecole, ainsi que des cheminements piétons prévus dans le PLQ.

Transports et mobilité : Le DCTI a délivré les autorisations de construire des deux abris-bus sur la route de Ferney.

Domaine public : Des solutions ont enfin été trouvées pour l'entretien des plates-bandes du quartier du Pommier. Leur remise en état complète, qui aura lieu avant la fin du mois, sera effectuée à charge et par la CIA et les copropriétaires. Par la suite, leur entretien sera assumé à parts égales entre la commune et les copropriétaires.

Routes et assainissement : Les travaux en bas du chemin Attenville angle chemin du Jonc sont maintenant terminés.

La commune a fait procéder à la remise en état du chemin agricole qui relie le chemin des Crêts-de-Pregny et la ferme occupée par la famille TISSOT.

Développement durable et Agenda 21 : Sur proposition et avec la collaboration des Foulées athlétiques saconnésiennes et de son Président, M. MARGUET, une initiation au Nordic Walking sera organisée à l'issue de l'un des entraînements à la course de l'Escalade, le samedi 15 novembre, à 11h15 au Stade du Blanché. Cette action va parfaitement dans le sens de l'adhésion de la commune à la Charte internationale de la marche.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

Communications de Mme BÖHLER :

Budget de fonctionnement 2009 : Les chiffres annoncés par le Département des finances sont excellents, ce qui devrait permettre de dégager un boni d'environ CHF 890'000.--.

Evolution de la population saconnésienne : Entre le 31 décembre 2000 et le 30 septembre 2008, la population saconnésienne a augmenté de 28 % et s'est établie, à fin septembre 2008, à 10'709 habitants. Les immeubles du bas de la route de Ferney accueilleront de nouveaux habitants dès le mois de novembre prochain.

Festirire : Deux billets pour une même soirée sont offerts aux Conseillers municipaux. Ces derniers sont priés de téléphoner à la réception de la mairie à l'avance pour les réserver. Ces billets gratuits ne sont pas valables pour le spectacle du samedi soir.

Régio-Nage : La séance d'information sur la piscine olympique aura bien lieu le 30 octobre, le lieu devant encore être défini. Les projets de piscine à Versoix et au Grand-Saconnex seront présentés à cette occasion.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant le crédit d'étude pour la rénovation de l'ancienne mairie

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

M. BALMER demande quelle est l'affectation définitive mentionnée dans l'autorisation de construire.

M. PLEE répond qu'aucune affectation définitive n'est mentionnée.

M. BALMER aimerait savoir si dans le montant de près de CHF 300'000.--, une somme a été prévue pour une étude sur la circulation, sachant que ce projet va certainement engendrer un surcroît de circulation dans le secteur.

M. PLEE pense que ce problème pourrait très bien être intégré dans l'étude confiée au bureau CERA, qui s'occupe des problèmes de circulation dans toute la zone.

M. SCHIAU demande s'il y a eu un appel d'offres pour cette étude.

M. COMTE répond par la négative. Pour des raisons de rapidité et d'urgence, ce mandat a été octroyé de gré à gré, comme le permettent les accords AIMP.

Mme GIROD pense qu'il est très difficile de prévoir le nombre d'enfants qui seront emmenés en voiture à l'école, mais que cela peut engendrer quatre fois par jour de nombreux mouvements de véhicules.

Le Président relève que l'affectation en tant qu'école n'est que provisoire, pendant les travaux de l'école de la Place.

Le Président met au vote ce rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rapport de majorité de la Commission des finances relatif à l'achat d'actions de Palexpo SA

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

M. ECKERT ajoute qu'en sa qualité de rapporteur, il a évoqué les arguments de la majorité, mais qu'il ne les soutiendra pas, étant également signataire du rapport de minorité.

Le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4.3 Rapport de minorité de la Commission des finances relatif à l'achat d'actions de Palexpo SA

Mme BÖHLER remarque que le Conseil administratif n'a pas reçu ce rapport.

M. JIMAJA informe qu'il l'a envoyé par e-mail à ses collègues du Conseil municipal ainsi qu'au secrétariat.

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

M. JIMAJA ajoute que le rapport de majorité mentionne la rentabilité de Palexpo. Toutefois, dans le rapport du Département de l'économie, même le Conseiller d'Etat précisait qu'il n'était pas réaliste d'envisager des bénéfices substantiels dans ce type d'activités, dans un secteur très concurrentiel. Il est dommage qu'en Commission, les membres n'aient pas eu accès à ce rapport et à la loi.

Mme BÖHLER proteste, car elle avait la loi à disposition durant la séance et elle en a lu toutes les parties qui pouvaient intéresser les Commissaires.

Mme GIROD est très partagée sur ce sujet, en raison des conflits d'intérêts qui peuvent apparaître entre Palexpo et la commune.

Mme BÖHLER rappelle que le Conseil administratif est présent à Palexpo depuis 25 ans. Il n'y a jamais eu de conflits d'intérêts en tant que tels. Il est également présent au Conseil d'administration de l'aéroport depuis 12 ans. Par son expérience personnelle et par rapport à sa présence au Conseil de direction de l'Aéroport, elle a pu empêcher certaines choses de se passer avant qu'elles ne se discutent en séance plénière.

Au contraire, la présence du Conseil administratif permet de mieux défendre la commune depuis l'intérieur, que cela soit à Palexpo, à l'Arena ou à l'aéroport.

M. JIMAJA souhaiterait qu'il n'y ait pas de débats sur le fond du sujet mais uniquement sur le rapport lui-même.

Le Président est du même avis et met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté par 12 voix « pour », 8 voix « contre » et 3 abstentions.

4.4 Rapport de la Commission d'urbanisme chargée d'étudier le dossier suivant : Chemin Terroux 21A, 21B, 21C et 21D – démolition de la maison existante et réalisation de quatre villas, avec une demande de dérogation à 0,29, sur mandat du Conseil municipal du 8 septembre 2008, en vue de donner son préavis

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

- 4.5 Rapport de la Commission d'urbanisme chargée d'étudier le dossier suivant : Mission permanente de la République socialiste du Vietnam – construction d'un bâtiment contigu d'habitations et de bureaux, comprenant un garage souterrain, avec une demande de dérogation à 0,32, sur mandat du Conseil municipal 8 septembre 2008, en vue de donner son préavis.

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

5. PROJETS DE DELIBERATION

- 5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 300'000.-- pour la rénovation de l'ancienne mairie.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

A la question de M. POMATTO sur la différence du montant figurant sur le rapport et sur la délibération, Mme BÖHLER explique que normalement le montant de la délibération est arrondi.

M. DETRAZ informe que la Commission a statué par rapport à des documents sur lesquels figuraient des montants aux centimes. Le Conseil administratif peut présenter des montants qui peuvent varier, par le fait qu'il peut y introduire d'autres éléments qui sont de ses compétences.

Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 20 voix « pour » et 3 abstentions,

1. *d'ouvrir un crédit d'études de CHF 300'000.-- au Conseil administratif,*
2. *de comptabiliser la dépense de CHF 300'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit de construction,
b) en cas d'abandon de cette réalisation, de procéder à une délibération pour fixer les modalités d'amortissement,*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 300'000.--.*

- 5.2 Ouverture d'un crédit pour l'acquisition d'actions de la société Palexpo SA pour un montant de CHF 1'000'000.--.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER présente à l'écran et commente un document concernant Palexpo (*annexe 4*).

Elle rappelle qu'il n'y a jamais eu de problème à avoir un siège dans une structure extérieure et que bien au contraire, cela a permis d'intervenir rapidement au niveau de Palexpo dans le passé, tout comme aujourd'hui au niveau de l'aéroport ou de l'Arena.

Elle relève que c'est une occasion unique à saisir. Le Conseil d'Etat demande maintenant à la commune de se prononcer. Elle a voulu attendre de voir s'il y avait un peu d'argent dans le budget, ce qui est le cas. En l'occurrence, la commune n'aura pas besoin d'emprunter pour investir ce million dans Palexpo SA.

Pour ceux qui pensent qu'il sera facile de tisser des liens avec Palexpo SA sans avoir un membre dans le Conseil d'administration, elle rappelle que cela ne sera pas du tout pareil car une société anonyme ne se gère pas comme l'ancien Conseil d'administration. Dans un groupe entre trois et neuf personnes, le siège de la commune sera très important. Il s'agira de siéger avec des hommes et des femmes d'affaires qui voudront écouter ce que la commune a à dire pour défendre ses habitants. Il est donc important que la commune soit présente au moment de la prise de décisions.

M. ORSINI comprend tant dans le rapport que dans la présentation de Mme BÖHLER, que l'Etat fait une fleur à la commune en lui permettant d'investir et d'avoir un siège dans cette société anonyme. Dans le rapport de la Commission de l'économie, il lit textuellement *« par le biais d'une société anonyme pouvant accueillir des gestionnaires, il sera possible de financer les nouveaux besoins de Palexpo. Car il est difficilement envisageable de demander à l'Etat les crédits nécessaires pour ce genre d'investissements »*. Cette seule phrase lui laisse penser qu'au contraire, l'Etat a plus besoin de la commune du Grand-Saconnex que ce qui laisse envisager.

Il relève que Mme BÖHLER a souligné les investissements que souhaite faire la nouvelle société Palexpo SA et il a peur qu'il soit demandé à la commune de les financer, donc d'amener l'argent que l'Etat ne souhaite pas investir dans ce projet, argent qu'il ne serait pas prêt à mettre non plus sur la route des Nations, par exemple.

Mme BÖHLER constate que l'on parle de centaines de millions de francs et elle pense que le petit million du Grand-Saconnex n'est qu'une goutte d'eau qui ne changera rien aux investissements prévus.

Mme AMMANE STUDER rappelle que si la commune avait des sièges dans les structures antérieures, il ne s'agissait pas de sociétés anonymes. Elle est d'avis que cette goutte d'eau est chère pour la commune et que ce million pourrait être mis à disposition d'autres rénovations, telles que les écoles par exemple.

Mme BÖHLER explique qu'actuellement cette somme fait déjà l'objet d'un placement. De plus, le budget 2009 montre un boni. Il ne s'agit en fait que de placer ce million dans Palexpo SA, qui un jour pourrait être récupéré si besoin.

M. JIMAJA informe que les milieux de l'automobile vont injecter 12 millions et les milieux d'affaires 5 millions. Il s'agit de savoir ce que la commune veut faire avec Palexpo en ce qui concerne la communication, car il y a passablement de nuisances sur la commune lors de manifestations. Acheter des actions et siéger dans un Conseil d'administration consiste à défendre les intérêts de la société en question. Or, la commune est une collectivité publique et elle devrait défendre les intérêts de la collectivité, en négociant. Comment négocier dans une structure où l'Etat est majoritaire ?

Concernant la loi (qui n'a pas été reçue en Commission mais par e-mail avec le rapport de majorité), la commune n'a pas été consultée pour pouvoir faire valoir ses intérêts, mais que désormais, en ce qui concerne les statuts de la société anonyme, la commune pourrait avoir une place, même petite. Le Grand-Saconnex n'est pas la seule commune concernée, car les nuisances dépassent ses frontières.

M. JIMAJA propose donc que la Commune du Grand-Saconnex demande que ses intérêts soient pris en compte en obtenant un siège dans le Conseil d'administration, non pas avec une voix délibérative en achetant des actions, mais simplement avec une voix consultative.

M. BALMER relève que la présentation de Mme BÖHLER est hors sujet. Le Conseil municipal n'est pas là pour décider si la réforme proposée par l'Etat dans la transparence amenée dans le système Palexpo – Orgexpo est bonne ou mauvaise. La vraie question est de savoir si la commune veut participer à cette réforme.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

M. BALMER pense que l'investissement financier demandé à la commune va surtout toucher son endettement.

Même si effectivement, la commune était présente depuis 25 ans dans les organismes de Palexpo, l'aéroport etc., M. BALMER veut remercier le Conseil administratif d'avoir réglé depuis huit ans déjà le problème des hélicoptères sur la commune ! Il rappelle également la « cacade » de la gestion du parc public de Palexpo ces derniers temps et il profite pour rappeler qu'au mois de mai dernier, il a déposé un projet de résolution pour des réparations dans ce parc. Le Conseil administratif avait trente jours pour y répondre, ce qu'il n'a toujours pas fait. Il est hors sujet, mais le Conseil administratif est hors délai...

M. FAVRE aimerait savoir si Palexpo SA sera soumis à la taxe professionnelle.

Mme BÖHLER répond qu'il la paie déjà.

M. FAVRE demande qui siègera dans ce Conseil d'administration.

Mme BÖHLER explique que c'est une discussion qui doit encore avoir lieu entre les Conseillers administratifs. Cela ne sera toutefois pas elle-même.

Mme BÖHLER répond à M. JIMAJA que pour le moment, la loi ne permet pas de représentation consultative. Concernant la dette, elle rappelle que la commune a remboursé 5 millions cette année et remboursera encore 5 millions l'année prochaine. Si l'argent est placé, c'est en attendant de pouvoir l'utiliser pour autre chose. Il va de soi que la dette reste un sujet prioritaire pour le Conseil administratif.

Quant aux hélicoptères, la solution préconisée sera communiquée en novembre. Toutefois, ceux-ci continueront à survoler Le Grand-Saconnex tout simplement parce qu'il faut bien un couloir pour sortir de l'aéroport. Certains hélicoptères sont nécessaires, notamment ceux des hôpitaux.

Mme JEANDET rappelle à ses collègues deux points qui figurent dans le rapport de majorité :

1. l'occasion de rentrer au Conseil d'administration est unique et ne se représentera pas,
2. la voix consultative en l'état n'existe pas, donc il n'y a pas de marge de négociation.

Il est également important de se rappeler qu'il est en tout temps possible de rendre le siège, avec un bénéfice probable.

Elle est donc d'avis que la prise de risques vaut la peine en fonction de ces éléments.

M. MARGUET soulève que le rapport de la Commission de l'économie, dans son dernier alinéa, stipule que *« les autorités souhaitent associer d'autres partenaires intéressés au développement de Palexpo, comme par exemple certaines collectivités communales, dont la commune du Grand-Saconnex... »*. Obtenir un siège gratuitement est donc hors de question.

Dans ce même rapport, il est indiqué que *« l'Etat favorise la participation au capital actions de la société d'entités publiques ou privées concernées par la réalisation de son but social. »* Il n'est donc pas question non plus d'avoir une voix consultative.

M. MARGUET pense que contrairement à ce que mentionne le rapport de minorité, si la commune n'entre pas dans le Conseil d'administration, elle ne sera que spectatrice et non pas actrice. De plus, cela n'est pas incompatible avec le mandat des élus vis à vis des Communiers, car ils seront les premiers informés sur des décisions, voire sur des options prises par Palexpo SA.

M. ORSINI constate que l'on parle de bénéfiques. Toutefois, l'expérience l'a démontré, des sociétés privées peuvent déchanter et rien ne garantit que ces sociétés demeurent bénéficiaires au cours du temps.

Il est sensible à l'annonce selon laquelle la commune n'aura pas d'autres occasions de rentrer dans le capital. Toutefois, une société peut recapitaliser en tout temps.

Mme BÖHLER relève que la demande à la commune est faite aujourd'hui et qu'elle ne sera peut-être plus faite à l'avenir. Il ne s'agit pas seulement d'investir, mais aussi et surtout d'avoir un siège. C'est la condition indispensable pour investir et une lettre de M. LONGCHAMP prévoit ce siège en cas d'investissement.

M. ORSINI demande si le Conseil administratif est d'accord sur le principe que cela ne soit pas forcément un Conseiller administratif qui siège dans cette société.

Mme BÖHLER répond que cela ne la gênerait pas du tout. Toutefois, il faut que cela soit un membre qui ait une position névralgique sur la commune.

M. ORSINI propose que cela figure sur la délibération.

M. MARGUET pense que cela n'est pas de la compétence du Conseil municipal. Ce dernier ne peut pas obliger de ne pas nommer un Conseiller administratif.

M. SCHIAU propose d'avoir la possibilité de nommer un cadre de la Mairie, afin de ne pas mettre le Conseil administratif en situation de conflits d'intérêts ou de ségrégation de pouvoir.

Mme BÖHLER voudrait clarifier les choses : que cela soit un Conseiller administratif ou un cadre de la commune, cette personne devra défendre les intérêts de la commune. De plus, s'il y avait un problème, on peut chercher de l'aide à l'extérieur ou auprès du Conseil municipal.

M. POMATTO signale que même après le débat en Commission, il a eu énormément de peine à se prononcer, car il y a des arguments valables des deux côtés. Des questions restent ouvertes par rapport au nombre de sièges, au fonctionnement du Conseil d'administration. Les problèmes de circulation, de parking ou autres relèvent plus de la gestion d'un organisme tel que Palexpo que celui de son Conseil d'administration. Qui, comment, représentant qui, élu par qui, pour quelle durée ? Il aimerait également savoir la relation avec l'Etat, qui représente les communes et doit prendre en compte sa population, en l'occurrence la population de proximité qui est celle du Grand-Saconnex.

Sur tous ces points, il n'a pas de réponses précises qui lui permettraient de se prononcer.

M. ECKERT a bien entendu que Palexpo participait à l'économie de la commune et de la région, que cela générerait passablement d'emplois et de retombées fiscales. La commune pourrait également demander à avoir un siège dans l'administration de Du Pont de Nemours ... Cela n'a pas vraiment de sens de demander un siège dans cette entité.

Il est dit que la personne qui sera déléguée dans ce Conseil d'administration, que cela soit un Conseiller administratif ou non, viendra défendre les intérêts de la commune. Il rappelle qu'il est mentionné dans la loi qu'il faut nommer à ce Conseil d'administration « *des personnes aux compétences reconnues en matière de gestion d'entreprises ou d'organisation d'expositions et de congrès d'envergures internationales* ». A-t-on au sein de la commune des gens compétents et qui ont des expériences dans ces domaines ?

L'argument qui lui paraît le plus fort pour que la commune achète ce siège est de pouvoir être entendus et informés. Le rapport de minorité demande que cela se fasse d'une autre manière, soit en entrant en négociation avec l'entité Palexpo S.A.

Mme BÖHLER explique que si le Conseil administratif a été contacté pour soumettre une personne représentant la commune dans ce Conseil d'administratif, c'est certainement parce que l'Etat reconnaît quand-même des compétences en matière de gestion d'entreprises et autres. Le Conseil administratif a surtout des compétences régionales, ce qui est important aussi.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

Mme GIROD demande si Palexpo paie une taxe professionnelle.

Mme BÖHLER indique qu'Orgexpo payait la taxe professionnelle communale. Palexpo SA continuera à la payer.

M. ORSINI demande s'il est possible de voter sur la proposition d'ajouter dans la délibération qu'un Conseiller administratif ne peut pas représenter la commune.

M. STEINER indique qu'il s'agit de la compétence du Conseil administratif de nommer quelqu'un et le Conseil municipal ne peut que suggérer.

M. ORSINI propose donc de voter une recommandation telle que : « le représentant délégué par la commune au sein du Conseil d'administration doit être prioritairement extérieur au Conseil administratif ».

Le Président propose de voter cette proposition en cas d'acceptation du projet de délibération.

M. JIMAJA aimerait encore souligner que le Grand Conseil avait voté cette loi à une période faste, où la loi du marché était triomphante. Si c'était à refaire aujourd'hui, il est sûr que le Grand Conseil réfléchirait autrement. Il trouve extraordinaire de dire que la commune veut juste entrer dans le Conseil d'administration pour se faire entendre et pour comprendre ce qui va se passer dans cette entité publique, même si elle n'a pas la possibilité de décider.

Les Conseillers municipaux doivent se déterminer en leur âme et conscience sur les intérêts de la commune. Il espère vivement que cela ne sera pas des positions concernant les intérêts du capital mais bien sur les intérêts de la population. Il rappelle qu'il y a moins d'une année, la commune raclait les fonds de tiroir ! Il ne faut pas seulement penser au jour d'aujourd'hui, mais également aux jours à venir qui peuvent être aussi difficiles que ceux du passé.

M. MARGUET relève que si l'on n'administre pas avec une vision d'avenir, on végète ! Il prie donc ses collègues de bien réfléchir à cela. Ce qui peut être négatif pour M. JIMAJA est positif pour lui-même.

M. ORSINI pense qu'il faut se demander si l'on investirait avec autant d'assurance et d'enthousiasme son propre argent, en se disant qu'on est sûr de récupérer la mise d'ici 5 ans.

M. JIMAJA propose un vote nominal. Cette proposition est soutenue par Mme AMMANE et M. PORTIER.

Mme JEANDET procède au vote nominal :

Mmes et MM. BOURQUIN, BURKHARDT, CUDRE, DETRAZ, FAVRE, JEANDET, LAWSON-WENGER, MAMIN-TISSOT, MARGUET, MOTTET, SCHIAU et UDRIOT votent « pour ».

Mmes et MM. AMMANE STUDER, BALMER MASCOTTO, BURKHALTER, ECKERT, EYANCHAMA, JIMAJA, MOURET, ORSINI, POMATTO et PORTIER votent « contre ».

Mme GIROD s'abstient.

Le Conseil municipal

décide

par 12 voix « pour », 10 voix « contre » et 1 abstention,

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 6 octobre 2008

1. de participer au capital de dotation de Palexpo SA,
2. d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 1'000'000.- au Conseil administratif,
3. de comptabiliser cette acquisition dans le compte des investissements (rubrique 94.524) puis être porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (nature 154).
4. En cas de cessation d'activité de la société Palexpo SA pour cause de faillite (insolvabilité), une nouvelle délibération devra être établie afin de fixer les modalités d'amortissement de cet engagement.

5.3 Demande de dérogation à 29,97 % pour la construction de 4 villas jumelles, couverts à voitures, sises aux 21a, 21b, 21c et 21d, chemin Terroux, parcelle n° 186 – feuille 9 du Grand-Saconnex - DD 102182

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. de refuser de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102 182 - parcelle N° 186, fe 9 du Grand-Saconnex, sise chemin Terroux 21A, 21B, 21C et 21D, avec un indice d'utilisation du sol de 29,97 %.

5.4 Demande de dérogation à 32,8 % pour la construction d'un bâtiment contigu d'habitation et de bureaux - garage souterrain, pour la mission permanente de la République socialiste du Vietnam, sise au 30, chemin des Corbilletes - parcelles n° 1567, 1568, 823 et 824 – fe 9 du Grand-Saconnex - DD 102311

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. de refuser de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102311, sur les parcelles N° 1567, 1568, 823 et 824, fe 9 du Grand-Saconnex, sise chemin des Corbilletes 30, avec un indice d'utilisation du sol de 32,8 %.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2009.

Mme BÖHLER rappelle l'article écrit par le Conseil administratif dans le GSI en 2007, au moment où il présentait pour la première fois un budget déficitaire. Cet article mentionnait le fait que « *le Conseil administratif avait foi en l'avenir, car les rentrées fiscales des nouveaux saconnésiens finiraient bien par arriver. Le Grand-Saconnex a un important potentiel de son secteur tertiaire.* » Les montants annoncés par l'Etat cette année donnent raison au Conseil administratif, car les revenus des nouveaux habitants sont enfin visibles.

Mme BÖHLER présente à l'écran et commente le budget 2009 (*annexe 5*), qui sera étudié en Commission des finances.

Le total des revenus se monte à CHF 39'000'000.--, soit une augmentation de 16,6 %. Les charges, quant à elles, ont augmenté d'environ 14 %, pour atteindre CHF 38'208'000.--. Le boni prévisible est de CHF 890'000.--.

6.2 Présentation du plan des investissements 2009.

Mme BÖHLER indique qu'il n'y a pas eu d'investissements votés pour 2009, sauf les CHF 300'000.-- de ce soir pour l'ancienne mairie.

A la question de M. EYA NCHAMA concernant l'aide au développement, Mme BÖHLER indique que le pourcentage remontera à 0,7 % du budget de fonctionnement.

M. ECKERT relève qu'il n'est pas étonnant d'avoir pu rembourser une partie des intérêts passifs, vu le peu d'investissements des années 2007 et 2008, mais cela ne sera probablement plus le cas dans le futur.

De plus, certains entretiens de bâtiments ont été repoussés à des temps meilleurs. Il demande si le budget 2009 prévoit un rattrapage de ces entretiens et l'installation de jeux à La Roulotte.

Mme BÖHLER confirme que des investissements sont prévus pour les bâtiments et que des jeux sont prévus pour La Roulotte.

M. CUDRE demande où en est le dossier sur la péréquation intercommunale.

Mme BÖHLER rappelle qu'il a été voté par l'Association des communes genevoises. Le dossier est maintenant au Grand Conseil. Les effets de la nouvelle péréquation ne se verront qu'en 2010. Pour Le Grand-Saconnex, le nouveau système de calcul est plutôt favorable, avec entre autres, un montant de CHF 10'000.-- par place de crèche subventionnée par la commune.

M. MARGUET demande si dans le calcul, la commune avait pu revenir sur une faute « grave » de l'Etat, qui avait versé 5 millions de trop et que la commune avait dû rembourser.

Mme BÖHLER explique que la péréquation est calculée sur une base de trois ans. Cet incident avait donc posé des problèmes pour 2005, 2006 et 2007.

MM. ECKERT, MARGUET et CUDRE proposent le renvoi du budget en Commission des finances.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Autres propositions du Conseil administratif :

M. COMTE propose que la Commission d'urbanisme se réunisse pour étudier :

1. le PLQ de Morillon-Parc,
2. pour autant que les dossiers reviennent du Département, les trois projets de maisons mitoyennes au chemin Bonvent, au chemin Attenville et au chemin des Coudriers.

M. COMTE propose également que la Commission de l'environnement se réunisse pour qu'elle se penche sur le dossier des levées de déchets organiques sur la commune ainsi que sur l'évolution, les renseignements complémentaires et la planification pour le projet d'adaptation de l'éclairage public.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE informe qu'une réunion de la Commission des partenaires a eu lieu lundi dernier, lors de laquelle il a pu constater que le projet avait relativement peu avancé, malheureusement pour la commune. Il a quand même appris que le Département a dû négocier avec l'Office fédéral des routes concernant la disposition de la jonction de Ferney. Le Département a également avancé les études relatives aux mesures d'accompagnement qui devraient être prises en bas de l'avenue Apia sur l'avenue de la Paix et sur différents carrefours. Il a également présenté différentes animations en trois dimensions, que cela soit pour la jonction de Ferney ou pour le système de doubles giratoires à la sortie de la route des Nations côté Organisations internationales.

M. COMTE indique qu'il a rappelé la ferme opposition de la commune à ce projet en l'état, de manière publique et devant tout le monde et a relevé que ce projet n'avait que peu évolué depuis 2007 et en tout cas pas dans le sens que demande la commune.

En milieu de semaine, le Conseil administratif in corpore a eu rendez-vous avec M. Mark MULLER et son Secrétaire général. Cette réunion a été profitable dans la mesure où il a été possible de lui dire « entre quatre yeux » ce que la commune veut.

Il a donc été convenu avec ce dernier que dans un premier temps, la commune mandaterait un expert de son choix et qu'ensuite, le Conseil administratif et l'expert iraient rencontrer les services du DCTI et l'ingénieur cantonal pour avoir une présentation complète du projet technique et des variantes abandonnées à l'époque. Enfin, le Département laisserait à la commune le temps nécessaire pour réfléchir sur ses propositions et le dessin de la route des Nations et pour éventuellement préparer un contre-projet.

M. COMTE ne peut que regretter qu'une telle discussion avec M. MULLER n'ait pas eu lieu avant.

8. QUESTIONS

8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant le projet communal d'un bâtiment artisanal sur la parcelle jouxtant « Adam et Eve » : M. PLEE informe que ce projet est mis en retrait, en raison de la modification possible des données relatives à la zone dévolue à l'industrie et à l'artisanat. Il s'agirait d'un assouplissement de son affectation vers une plus grande mixité des activités.

Question de Mme GIROD qui désirait savoir combien avait coûté la rénovation des locaux de la Ferme du Pommier mis à disposition des étudiants : Mme BÖHLER indique que les travaux se montent à CHF 65'000.--. Ce montant sera remboursé en moins de trois ans grâce aux loyers encaissés.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

Mme AMMANE aimerait avoir des nouvelles de Mme CATILLAZ.

Mme AMMANE demande si quelque chose a été mis en place pour alléger son travail pour son retour. Elle s'est rendu compte que Mme CATILLAZ était venue chercher les enregistrements pour rédiger le procès-verbal. Est-ce normal ?

Mme BÖHLER indique que Mme CATILLAZ a repris le travail à 50 % aujourd'hui. Beaucoup a été fait pour alléger son travail en attendant son retour. Quant à la seconde question, elle répondra plus précisément le mois prochain.

M. EYA NCHAMA n'a pas compris les réserves faites par le Conseil administratif par rapport à l'autorisation de construire pour l'agrandissement de l'Ecole Internationale.

M. COMTE explique qu'il s'agissait de demander au Département qu'il respecte les conditions du PLQ concernant les accessibilités à la parcelle, les parkings longue et courte durées. De plus, les cheminements piétons du Cour des Nobels doivent être respectés dans le cadre de cet agrandissement.

9. PROPOSITIONS

9.1 Réponses aux propositions du Conseil municipal

Proposition de Mme POGET-MORENO pour revoir la programmation de l'arrosage automatique : M. PLEE explique que l'arrosage automatique de la place Carantec se met en route normalement à 3 heures du matin grâce à une sonde hydrométrique. Ce jour-là, à cause d'un orage, la programmation a malheureusement été décalée. Quant à l'arrosage automatique du Pommier, celui-ci n'a pas de sonde à cause du vandalisme. De plus, ce terrain est particulier (matière volcanique), car il est très drainant. Pour cette raison, le gazon doit être arrosé une fois par jour pour rester vert. Il semble également important de souligner que l'arrosage automatique permet non seulement de rationaliser le travail, mais aussi d'économiser de l'eau, puisque l'arrosage se fait la nuit, lorsque l'évaporation est moindre.

Proposition de M. DETRAZ concernant les véhicules des ouvriers du chantier du Pommier : M. PLEE indique que les ASM ont rendu visite au responsable du chantier qui a été informé de cette doléance à de nombreuses reprises. Il faut malheureusement constater que sitôt après leurs interventions, les choses rentrent dans l'ordre mais que les efforts se relâchent après quelques jours ou semaines. Les ASM tenteront donc d'être présents régulièrement aux abords du chantier dès 07h00.

Proposition de M. DETRAZ de mettre les zones bleues du chemin Sarasin à durée normale, pour les destiner aux usagers des magasins : M. PLEE relève que cette proposition semble opportune au Conseil administratif. Il a donc demandé à la direction générale de la mobilité une mise en zone bleue dans ce quartier.

Proposition de Mme AMMANE pour la mise en place de bourses d'échanges de vêtements sur la commune : M. COMTE pense qu'il ne sera pas possible de complètement éviter le phénomène que décrit Mme AMMANE, à savoir que certaines personnes récupèrent ce que d'autres jettent. Pour en venir à la proposition à proprement parler, il faut signaler que différentes manifestations permettant d'échanger des habits – ou de les acquérir à bon prix – existent déjà. On peut citer le Vide-Greniers ou encore le troc de l'AIGS. Si d'autres sociétés communales ou des personnes privées mettent sur pied de nouvelles initiatives du même type, le Conseil administratif n'y verrait aucun inconvénient. Il n'organisera cependant rien de tel pour sa part.

Proposition de M. BALMER d'installer une poubelle à papier devant les cases postales de la poste : M. COMTE explique que la poubelle installée est propriété de la poste. Le Conseil administratif a donc interpellé la poste par écrit, le 18 septembre, en lui demandant de remplacer la poubelle actuelle par une poubelle de plus grande taille. A ce jour, la poste n'a pas encore répondu.

Proposition de M. JIMAJA d'acheter des abonnements au MGS pour tous les Conseillers municipaux : La décision de prendre un abonnement pour la saison du MGS ne peut qu'être encouragée par le Conseil administratif. Après avoir débattu de la question avec le bureau du Conseil, cette décision semble toutefois relever du libre arbitre de chacun. Il paraît ainsi plus raisonnable que chaque Conseiller et Conseillère municipal qui le souhaite acquière un abonnement par ses propres moyens. A cet effet, ils peuvent contacter M. PERRET en mairie.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT de fournir l'organigramme à jour de la commune à tous les Conseillers municipaux : Mme BÖHLER rappelle que l'organigramme figure sur le site Internet de la commune. Afin de limiter la consommation de papier, plutôt que d'imprimer l'organigramme à chacun, elle propose que celles et ceux qui ont un intérêt aillent le consulter sur le site – ce d'autant plus que le site est régulièrement mis à jour, ils auront ainsi toujours la bonne version sous les yeux.

Proposition de M. EYA NCHAMA de faire figurer les dicastères des Conseillers administratifs sur le site Internet : Mme BÖHLER remercie M. EYA NCHAMA pour cette proposition. Elle peut annoncer que cela a été fait. Le programme de législature a également été ajouté aujourd'hui même.

9.2 Propositions des Conseillers municipaux

M. UDRIOT propose que dans le cadre du label Cité de l'Energie, la salle ne soit plus surchauffée durant les séances du Conseil municipal.

M. MARGUET relève que lors de sa dernière séance, la Commission des naturalisations a accueilli une personne en chaise roulante. L'accessibilité à la salle de la mairie est très difficile. Il souhaiterait donc que quelque chose soit fait pour en faciliter l'accès.

Mme MAMIN-TISSOT propose que suite à l'information reçue concernant le déménagement de la poste dans le quartier du Pommier, l'administration s'intéresse de près aux locaux qui seront vacants. Seront-ils à louer, à vendre ? Ceux-ci se situant à proximité de la Ferme Sarasin et de l'école de la Place, ils pourraient venir compléter cet ensemble et héberger de nouvelles activités de type culturel.

Mme BÖHLER explique que selon ses souvenirs, ces locaux appartiennent à Palexpo. Elle contactera ce dernier pour plus de détails.

Mme MOTTET propose que lors des études pour la rénovation de l'Ancienne Mairie, la possibilité de remettre en fonction l'appartement de service soit envisagée, pour que sa location rapporte un peu d'argent et assure en même temps une certaine sécurité du bâtiment.

M. JIMAJA relève que lors de la remise du Mérite saconnésien du 24 septembre dernier, il a eu l'opportunité de discuter avec quelques collègues, ce qui lui permet de proposer quelques modifications de cette cérémonie. Actuellement le Mérite saconnésien récompense des talents qui se sont illustrés et sanctionne la fin d'un parcours, alors qu'en réalité il y a de jeunes talents qui ont peut-être besoin d'un coup de pouce pour pouvoir éclore véritablement. Si le Conseil administratif pouvait transformer ce mérite en bourse ou autre afin de soutenir ces jeunes talents, cela serait bien. Il faudrait également voir comment ces derniers pourraient rendre visible Le Grand-Saconnex dans leurs activités.

Mme BÖHLER explique que parfois, des méritants demandent une aide et la commune leur donne un petit coup de pouce. Il leur est demandé, par la même occasion, de porter l'emblème du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA précise qu'il souhaiterait qu'il y ait un Fonds permanent qui permettrait chaque année de soutenir un jeune pendant une certaine période, contre une prestation qui resterait à déterminer.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

M. JIMAJA revient sur sa proposition faite à la dernière séance que chaque Conseiller municipal obtienne un abonnement au MGS et que ce dernier soit déduit des jetons de présence. Il aurait souhaité que le Conseil municipal se prononce sur cette proposition.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif informe la population qu'un avion a été inauguré aux couleurs de la commune.

Mme BÖHLER indique qu'un article est prévu dans le GSI.

10. MOTIONS :

Motion du groupe radical pour un réseau Internet sans fil en libre accès :

M. BOURQUIN donne lecture de cette motion (*annexe 6*)

M. ECKERT se demande - du point de vue des rayonnements électromagnétiques ambiants - s'il ne vaudrait pas mieux avoir un certain nombre de bornes d'accès public, plutôt que chaque ménage ait son installation Wi-fi. Il étendrait donc cette motion pour que le Conseil administratif étudie la globalité de la commune et non pas seulement certains sites spécifiques.

M. ORSINI salue la motion qui est à son avis excellente. Lui-même utilise « GESPOOT » en ville. Il souhaite apporter son concours technique à cette motion. Les puissances des bornes mentionnées sont largement insuffisantes, on parle plutôt de 50 à 200 watts. Une antenne qui couvre environ 300 mètres doit coûter dans les mille francs, donc des frais plus importants que mentionnés dans la motion.

Il ne s'agit pas d'avoir de nombreuses bornes sur tout le territoire saconnésien mais d'avoir des points d'accès à larges rayonnements. Il serait également favorable de cibler plus les espaces ouverts que les bâtiments communaux. Il est très agréable d'être dans un parc et d'avoir accès à Internet. Il est très important de couvrir le domaine privé avec les ondes, car les gens vont très certainement résilier leur abonnement pour bénéficier de celui de la commune. Cela causera peut-être des problèmes d'infrastructures si le réseau est surchargé. Il faudra donc avoir un vrai plan de déploiement pour l'implémentation.

M. BALMER comprend que le coût de cette motion sera certainement plus élevé que prévu et l'aspect technique et la philosophie de cette technique ne sont pas très clairs. Il faudrait peut-être mieux préciser cette motion et être certain de la dépense. Le problème du rayonnement près des écoles est également à étudier.

M. BOURQUIN relève que le principe même de la motion, c'est d'étudier cette proposition.

Le Président met au vote cette motion.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions.

Motion orale de M. ORSINI :

M. ORSINI rappelle que le coût important dépensé pour l'envoi de documents « papier » aux Conseillers municipaux a été relevé par le Conseil administratif, ainsi que l'abondance de papier utilisé, ce qui est contraire à l'Agenda 21 communal.

Il propose donc d'accélérer la mise en place de CM Net, malgré l'absence de la secrétaire. Il ne s'agit pas d'ouvrir un crédit supplémentaire, mais simplement de transférer l'argent consacré aujourd'hui à la paperasserie pour la formation d'une personne et le déploiement d'un système efficace. Cela correspond aux souhaits du Conseil municipal. Il n'appartient pas au Conseil administratif de juger des échéances à mettre en œuvre pour s'équiper de CM Net.

M. ECKERT rappelle que le Conseil municipal comptait sur la secrétaire pour mettre en place CM Net et qu'il faudra peut-être trouver un autre moyen. Il rappelle qu'il faudra équiper la salle communale en termes de Wi-fi. Il faudra aussi prévoir quelques prises de courant fort pour les ordinateurs portables.

Le Président met cette motion orale au vote.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Motion orale de M. POMATTO :

M. POMATTO signale qu'il a été interpellé par la demande de son collègue, M. JIMAJA. La commune du Grand-Saconnex est dotée depuis longtemps du Mérite saconnésien qui permet de récompenser le parcours d'une personne. Cela pourrait être une bonne chose que la commune se dote d'une bourse d'encouragement pour des jeunes talents, leur permettant de développer quelque chose qui est en devenir et pas forcément quelque chose qui est déjà là. Cette bourse serait accordée chaque année à un jeune talent ou un talent à venir.

Le Président met cette motion orale au vote.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Réponses aux motions :

Motion du groupe libéral : Un Verger d'autrefois : M. PLEE informe que les travaux visant à la création d'un verger à l'ancienne avancent bien, grâce à l'engagement important de l'un des membres du Conseil municipal. Un projet concret a en effet été préparé et sera soumis pour avis et demande de soutien au Fonds suisse du paysage. Le Conseil municipal sera informé des résultats de cette consultation.

Motion du groupe radical : Le Mentorat : M. PLEE indique que ce projet est malheureusement au point mort, faute de temps pour s'en occuper.

Motion du groupe démocrate-chrétien : Elaboration d'un plan directeur de la culture pour Le Grand-Saconnex : M. PLEE explique que pour l'élaboration d'un tel plan, le Conseil administratif doit également demander aux Conseillers municipaux de patienter, car les forces manquent actuellement pour élaborer un tel document, le Conseil administratif ayant malheureusement d'autres dossiers prioritaires à traiter.

11. **RESOLUTIONS:** Néant.

12. **COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

Le Président remercie les organisateurs du magnifique voyage en Roumanie, soit MM. CUDRE et SCHIAU ainsi que M. PERRET. Tout le monde a eu beaucoup de plaisir lors de ce déplacement.

Le bureau présente ses bons vœux de rétablissement à Mme DETRAZ.

M. MARGUET annonce que le 15 novembre à 11h30, les Foulées athlétiques organisent une séance de démonstration de Nordic Walking au stade du Blanché. De plus, les 8, 15, 22 et 29 novembre, un entraînement sera également donné aux jeunes pour la course de l'Escalade.

M. MARGUET félicite le Conseil administratif et les jeunes qui ont officié vendredi dernier au vernissage de l'exposition des photos. Ces derniers ont été d'une amabilité à toute épreuve. Il félicite également son collègue Laurent JIMAJA pour ses photos, dont certaines sont très émouvantes.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008

M. JIMAJA relève qu'il devient très pénible et désagréable de travailler dans les Commissions lorsque les heures de fin sont fixées à l'avance. Que les sujets soient épuisés ou non, la Commission doit stopper car une autre Commission est prévue. Ce n'est pas ainsi qu'il voit la gestion du temps. Des sujets doivent être traités et non pas simplement le temps.

Lors de la dernière législature, tout allait plus au moins bien. Mais il est personnellement gêné par le mode de fonctionner de cette législature. Si c'est le bureau qui en a décidé ainsi, il lui demande de bien vouloir revoir ce mode de fonctionnement.

M. STEINER pense que le bureau sera contre, car la pression n'est jamais mauvaise.

M. PLEE signale que l'Association du jumelage Grand-Saconnex – Carantec organise un concert donné par un groupe de musique irlandaise folk, le vendredi 7 novembre prochain. La publicité à ce sujet sera envoyée dans les jours qui viennent.

13. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :

6 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 00h00.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER

Ann. ment.

+ statistique des interventions de police – juin à septembre 2008 (annexe 7)